

Plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de **Tramolé**

Pièce n°6 – Annexes

Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de **Tramolé**

6.1 Droit de préemption urbain (DPU)

Le plan et la délibération relatifs au DPU seront intégrés en phase approbation du PLU

Plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de **Tramolé**

6.2 Servitudes d'utilité publique (SUP)

LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Etablie en : décembre 2014
Commune n°512 : TRAMOLE

*** A 4 * TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Références :

a) Textes relatifs aux servitudes de passage instaurées sur le fondement des articles :

- article L 211-7 (I) du code de l'environnement
- article L 151-37-1 et articles R 152-29 à R 152-35 du code rural et de la pêche maritime

b) Textes relatifs aux anciennes servitudes dites « de libre passage des engins d'entretien dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux ».

- article L 211-7 (IV) du code de l'environnement conférant aux servitudes instaurées en application du décret n°59-96 du 7 janvier 1959 valeur de servitudes au sens de l'article L 151-37-1 du code rural, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée
- article L 151-37-1 et articles R 152-29 à R 152-35 du code rural et de la pêche maritime

Services responsables :

Direction Départementale des Territoires (DDT) – Service Environnement (SE)

Dénomination ou lieu d'application :

- **tous les cours d'eau**

Actes d'institution :

- Article L 215-18 du code de l'environnement

*** I 1 * TRANSPORTS DES HYDROCARBURES LIQUIDES OU LIQUEFIES SOUS PRESSION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE PIPE-LINES D'INTERET GENERAL**

Références :

- Code de l'énergie, notamment les articles L 632-1 et 632-2
- Code de l'environnement, notamment chapitre V «canalisation de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques» du titre V du livre V.
- Circulaire n° 2006-55 du 04/08/06 relative au porter à connaissance à fournir dans le cadre de l'établissement des documents d'urbanisme en matière de canalisations de transport de matières dangereuses
- Loi n° 49-1060 du 2 août 1949 modifiée
- Décret n° 2012-615 du 2 mai 2012 relatif à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Services responsables :

Ministère en charge de l'énergie

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) – Unité Territoriale de l'Isère (UT38)

Services à consulter Exploitant ou transporteur :

Société du pipeline MEDITERRANEE RHONE - Direction de l'exploitation 38200 Villette de Vienne
Tél 04/74/31/42/00

Dénomination ou lieu d'application

- **Pipeline Méditerranée Rhône SPMR**

Actes d'institution :

- Décret de DUP du 29.02.1968

*** I4 * PERIMETRE DE SERVITUDE AUTOUR D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE OU SOUTERRAINE**

Références :

- Loi du 15.06.1906 (articles 12 et 12bis) modifiée
- Loi de finances du 13 juillet 1925 (article 298)
- Loi n° 46.628 du 8 avril 1946 (article 35) modifiée
- Décret n° 67.886 du 6 octobre 1967 (articles 1 à 4)
- Décret n° 70.492 du 1 juin 1970 modifié

Services responsables :

Ministère en charge de l'énergie

> 50 kV Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) –
Unité Territoriale de l'Isère (UT38)

RT.E. - TERA - GIMR

5 rue des Cuirassiers TSA 30111 - 69399 LYON CEDEX 03

Exploitant des ouvrages (à consulter pour autorisations diverses)

RTE -GMR Dauphiné

73 rue du Progrès - 38176 SEYSSINET PARISSET

< 50 kV Distributeur ERDF et/ou Régies
ERDF unité ALPES DAUPHINE
11 rue Félix Esclangon
38000 GRENOBLE

Dénomination ou lieu d'application :

- 1) **ligne 400 kV n°1 Chaffard - Champagnier**
- 2) **ligne 400 kV n°2 Chaffard - Champagnier**
- 3) **ligne 225 kV Aoste– Grenay- Mions**
- 4) **ligne 15 kV Culin – Tramolé**
- 5) **lignes moyenne tension diverses**

Actes d'institution :

- 1) DUP du 10.06.1983
- 2) DUP du 22.08.1984
- 3) DUP du 24.11.1992
- 4) Arrêté préfectoral n° 68-3264 du 29.04.1968

*** I5 * CANALISATIONS DE TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES D'INTERET GENERAL**

Références :

- Loi n° 65.498 du 29.06.1965 (articles 2 à 4), modifiée par la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987.
- Décret n° 65.881 du 18.10.1965, modifié par les décrets n° 77.141 du 12 octobre 1977 et n° 84.617 du 17 juillet 1984
- Décret n°91.1147 du 14/10/1991

Services responsables :

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) – Unité territoriale de l'Isère (UT38)

Transporteur/exploitant :

TRANSUGIL ETHYLENE (TUE) chez TOTAL RAFFINAGE CHIMIE Direction des Pipelines, 6 allée Joliot Curie Bat H – 69792 St Priest Cedex tél : 04/37/23/71/01

Dénomination ou lieu d'application :

- **transport d'éthylène entre Feyzin – Pont-de-Claix et Jarrie – pipeline TRANSUGIL ETHYLENE**

Actes d'institution :

- Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 18.10.1965 et Approbation des Caractéristiques de l'Ouvrage (ACO) du 13.04.1966

*** INT 1 * VOISINAGE DES CIMETIERES**

Références :

- Articles L 2223-5 et R 2223-7 du code général des collectivités territoriales
- Article R 425-13 du code de l'urbanisme

Services responsables :

Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales.

Dénomination ou lieu d'application :

- **Cimetière communal**

*** PT 3 * COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES (Établissement, entretien et fonctionnement des installations)**

Références :

- Articles L 45-9, L-48 et R-20-55 et R20-62 du code des postes et des communications électroniques.

Services responsables :

- Ministère en charge des communications électroniques
- « ORANGE», UPR SE 8 rue du Dauphiné 69424 LYON Cedex 03

Dénomination ou lieu d'application :

- **divers câbles enterrés « Fil à Fil »**

